

Devenez Educateur sportif en Tennis de Table !

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, mention Tennis de Table (BPJEPS TT)



A QUI S'ADRESSE CE DIPLÔME ?

Le **BPJEPS TT** s'adresse à chaque personne qui souhaite devenir professionnel et travailler pour le développement, l'animation et l'entraînement des pongistes. Il est accessible à tous, sous couvert de réussir les tests de sélection et de répondre aux exigences préalables.

POURQUOI CE BPJEPS TENNIS DE TABLE ?

Le **BPJEPS TT** a été créé afin de répondre au mieux aux besoins de la discipline, en formant des éducateurs capables de répondre aux enjeux de terrain tels que le développement vers d'autres publics, la polyvalence, les relations avec les partenaires, le recrutement, la fidélisation des licenciés.

QUELLES SONT LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLÔME ?

L'éducateur sportif de tennis de table

- Encadre et conduit des actions d'animation et d'enseignement en tennis de table auprès de tout type de public
- Encadre et conduit des cycles d'animation, d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- Participe à l'organisation et la gestion des activités en tennis de table.

QUEL EST LE COÛT DE LA FORMATION ?

Les frais de formation sont fixés pour :

- Les personnes en financement personnel à 8€/h, soit :
700h x 8 = 5 600€
- Les salariés à 9,15€/h, soit :
700h x 9,15 = 6 405€
- Les personnes en contrat d'apprentissage : voir ci-dessous

COMMENT FINANCER LA FORMATION ?

Le coût de la formation peut être pris en charge soit :

- > Pour les salariés, par l'employeur, le club, par l'intermédiaire d'un organisme collecteur agréé (Uniformation) ou via un congé individuel de formation (Fongecif)
- > Pour les non salariés, prendre contact avec le département des formations du CREPS : formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
- > Pour les apprentis, le coût de formation est pris en charge par le biais de la taxe d'apprentissage par le Conseil Régional

QUELS SONT LES PRÉ-REQUIS ?

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont :

- Etre titulaire du PSC1 ou d'un diplôme équivalent
- Etre capable de satisfaire aux tests techniques
- Sont dispensés de ces pré-requis techniques les titulaires d'un diplôme fédéral ou qui ont plus de 500 points au classement officiel.

LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

- > **UC 1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- > **UC 2** : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- > **UC 3** : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
- > **UC 4** : Mobiliser les techniques du tennis de table pour mettre en oeuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

- **Rythme hebdomadaire** : 1,5 jour / semaine (lundi après-midi et mardi jusque 16h30)
- **Volume horaire** : 700h de cours répartis sur 21 mois et 300h d'alternance (2000h pour les apprentis)
- **Formation organisée sous tutorat pédagogique**

LA CERTIFICATION

Elle sera composée de 3 épreuves relatives aux champs du projet de développement, de l'animation et de l'entraînement.

LES SÉLECTIONS

Un entretien de motivation de 30 mn et une épreuve de compréhension de texte.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR ?

Toutes les informations sont sur le site du CREPS : <http://www.creps-wattignies.fr/2015-12-15-09-51-56/metiers-etdiplomes/metiers-du-sport/78-formations-aux-metiers-du-sport/489-tennis-de-table>

